

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 janvier 2014

Dialogue social dans la métallurgie : les partenaires sociaux engagent une nouvelle dynamique

A l'occasion de la réunion paritaire qui s'est tenue ce jour à l'UIMM, 4 thèmes ont été abordés :

1/ **Le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres** pour l'année 2014. Un accord sur un taux d'augmentation de 1,1 % a été signé par 3 organisations syndicales, la CFE-CGC, la CFDT et FO. La CFTC a donné un avis favorable en renvoyant sa signature au 5 février après consultation de ses instances. La CGT, quant à elle, consultera également ses instances d'ici le 14 février prochain.

2/ **L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**. Après une phase d'étude qui a permis de partager un diagnostic de la situation dans les industries de la métallurgie et en capitalisant sur l'évaluation faite tous les 2 ans sur les écarts de rémunération, il a été convenu de s'engager dans l'action en créant les outils nécessaires pour soutenir l'action des entreprises, et en portant les efforts sur les évolutions de carrières, constatant les progrès réalisés sur les écarts de rémunération dans la branche. La prochaine réunion du 27 février pourrait être conclusive.

3/ **L'agenda social de la branche**

L'agenda social pluriannuel a fait l'objet, conformément à la méthode retenue depuis 2008, d'un bilan et d'ajustements. Au-delà des thèmes habituels résultant de la loi, il a été décidé de traiter en priorité en 2014 :

- La déclinaison de l'accord du 14 décembre 2013 sur **la formation professionnelle**, et de la future loi sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale.
- **Un thème emploi**, dont les contours sont en train d'être précisés, porteront notamment sur la GPEC, la simplification de tous les accords existants dans la branche en matière d'emploi, et les contributions qu'entend apporter la branche dans le cadre du pacte de responsabilité.
- La poursuite de la négociation sur **la complémentaire santé**, sous réserve que l'environnement légal soit définitivement clarifié.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 janvier 2014

- Par ailleurs, il a été fait un point sur **l'évolution du dispositif conventionnel** de la branche. L'objectif est de construire un dispositif conventionnel homogène, cohérent et simple d'utilisation pour les entreprises, avec la compétitivité et l'emploi comme enjeu prioritaire. Il a été convenu d'accélérer le calendrier de ce projet pour en terminer la partie études en 2014.

Concernant plus généralement le dialogue social, l'ambition partagée avec les organisations syndicales est de créer une nouvelle dynamique d'innovation sociale. A cet égard, il a été décidé d'instaurer un dialogue économique dans la branche.

L'ensemble de ces décisions feront l'objet d'un relevé de conclusions qui sera définitivement adopté à l'occasion de la prochaine réunion paritaire du 27 février 2014.

A l'issue de cette séance, Jean-François Pilliard, Délégué général de l'UIMM, s'est réjoui « de l'impulsion nouvelle donnée par les partenaires au dialogue social dans la branche, en développant la dimension économique et en posant les bases nécessaires pour la mise en œuvre du pacte de responsabilité dans la branche ».

À propos de l'UIMM :

L'UIMM représente 43 000 entreprises industrielles, celles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, et de l'aéronautique, celles du spatial et du ferroviaire, de l'électrique et de l'électronique, du nucléaire et enfin des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 13 fédérations professionnelles et 76 chambres syndicales territoriales.